



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

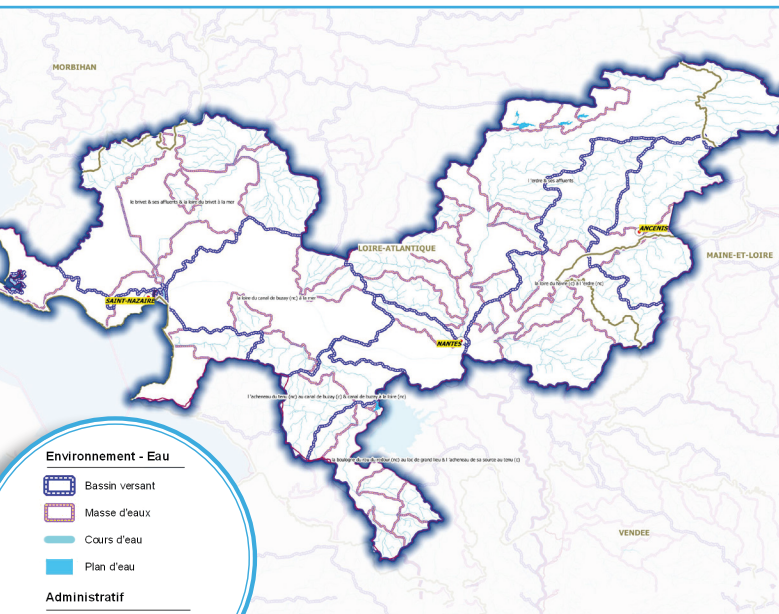
Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



CARTE



Environnement - Eau

- Bassin versant
- Masses d'eaux
- Cours d'eau
- Plan d'eau

Administratif

- Limite SAGE
- Limite départementale

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne
Extrait BD TOPO 2017 IGN Paris
Réalisation SIG/CAPDL - Mai 2019

INFORMATIONS CLÉS

- Territoire à cheval entre la Loire-Atlantique (44) le Maine-et-Loire (49) et le Morbihan (56). Ce SAGE couvre 158 communes.
- 7 000 km de cours d'eau.
- Approbation du SAGE Estuaire révisé par arrêté interpréfectoral du 31 décembre 2024.

Présidence	Claude CAUDAL
Animation	Justine VAILLANT
Portage	Syndicat Loire Aval (SYLOA)
Élus Chambre d'agriculture	Carmen SUTEAU (44) et Frédéric ROBERT (49)
Conseiller Chambre d'agriculture pilote	Lucie DANNEYROLLE avec appui de Caroline BITON

AGRICULTURE

- 2 099 exploitations agricoles (2024) sur les Pays de la Loire.
- Prélèvements pour l'irrigation : entre 9,6 et 12,6 millions de m³/an (source : BNPE, 2026, données 2014 à 2023).

EAU

- 38 masses d'eau cours d'eau.
- 4 masses d'eau plan d'eau.
- 1 masse d'eau de transition.
- 2 masses d'eau côtières.
- 6 masses d'eau souterraines.

7 855
km²

175
communes concernées,
soit environ 971 000 habitants

75%
de terres agricoles



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

Plusieurs contrats territoriaux multithématiques (CT Eau) et/ou accords de territoire ont été signés ou sont programmés :

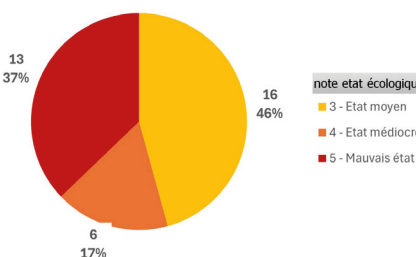
- construction du CT Eau Brière-Brivet 2027-2030,
- CT Eau Acheneau-Tenu 2021-2026,
- accord de territoire littoral Sud Estuaire et Loire affluents 2025-2027,
- CT Eau Hâvre-Grée 2026-2028,
- accord de territoire littoral Guérandais pour 2026,
- accord de territoire du bassin versant de l'Erdre pour 2026-2028.

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Aucune masse d'eau « cours d'eau » du SAGE n'est en bon état écologique. Entre 2019 et 2025, la situation s'est dégradée : le nombre de masses d'eau en mauvais état est passé de 13 à 17.

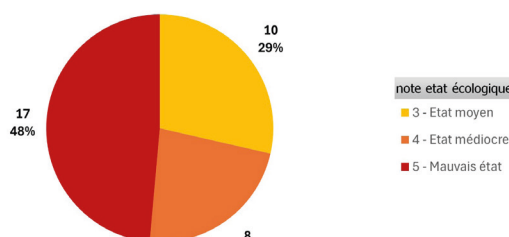
État écologique 2019

Somme de Nombre de masses d'eau



État écologique 2025

Somme de Nombre de masses d'eau

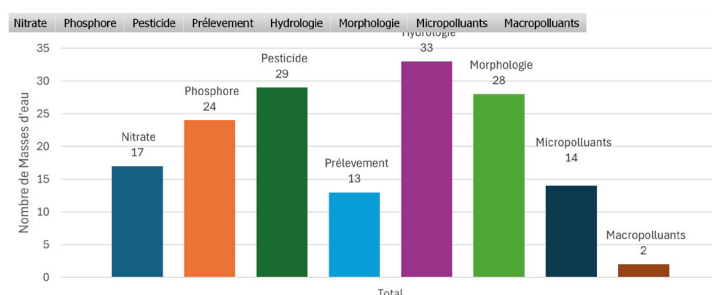


Etude HMUC en cours.

- En période de basses eaux :
7 UG sans VP disponibles,
6 UG avec VP disponibles.
- En période de hautes eaux :
volume potentiellement disponible.

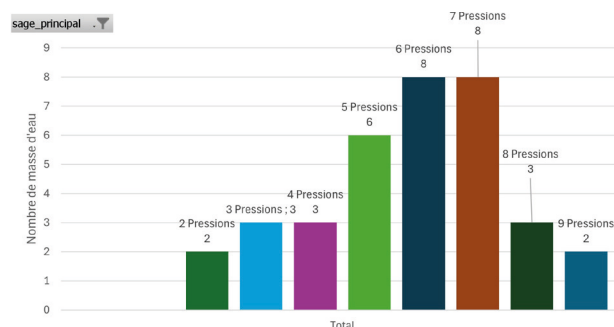
PRESSIONS

Nombre de masses d'eau par pression



Les pressions les plus souvent rencontrées sont l'hydrologie, les pesticides, la morphologie.

Nombre de pressions par masse d'eau



Chaque masse d'eau est concernée par 2 à 9 pressions différentes.

48%

des cours d'eau classés
en mauvais état écologique



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Agence de l'eau Loire-Bretagne

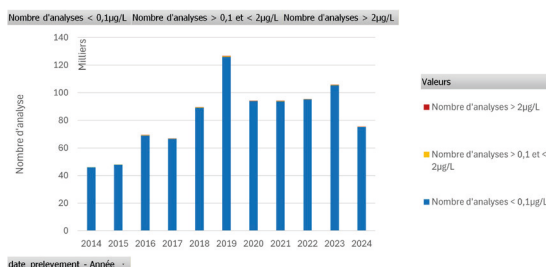


QUALITÉ DE L'EAU

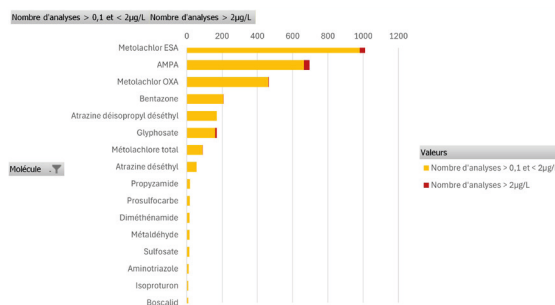
PESTICIDES

Malgré l'augmentation du nombre d'analyses, la proportion d'analyses au-dessus de 0,1µg/l reste très faible entre 2014 et 2024. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (AMPA, ESA et OXA metolachlore), des herbicides (glyphosate, metolachlore) et des fongicides (propiconazole).

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2014-2024



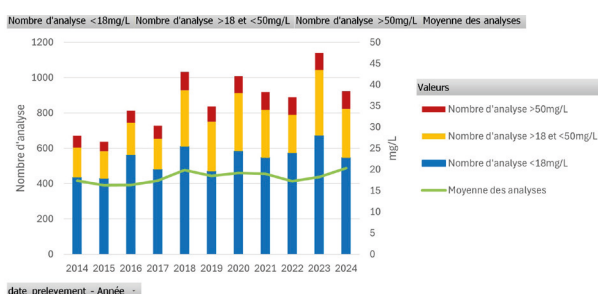
NITRATES

Entre 2014 et 2024 :

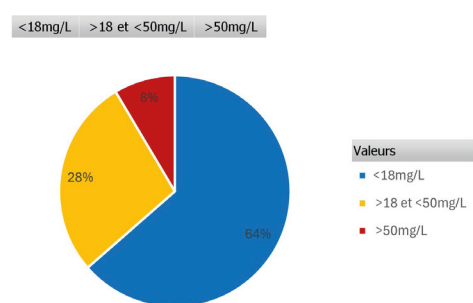
61 %

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024



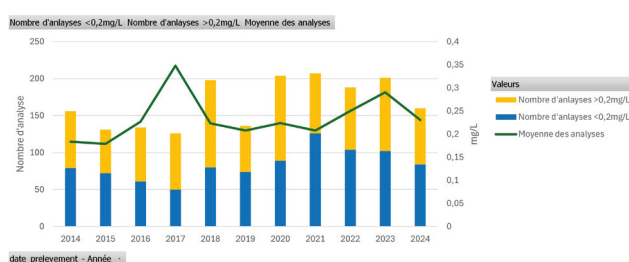
PHOSPHORE

Entre 2014 et 2024 :

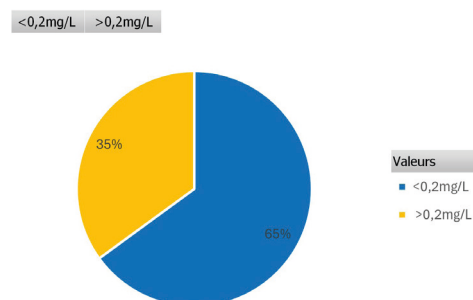
65 %

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024





SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

FICHE D'IDENTITÉ

Mars 2026

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



ENJEUX MAJORITAIRES

Qualité des milieux :

- préservation des écosystèmes, des têtes de bassins versant et zones humides,
- préservation des milieux aquatiques,
- protection et gestion équilibrée du patrimoine piscicole.

Qualité de l'eau :

- réduction des phénomènes d'eutrophisation des eaux de surface,
- réduction des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines,
- réduction des pollutions phytosanitaires.

Prévention des inondations.

Gestion quantitative et alimentation en eau :

- développement, mobilisation, création et protection de la ressource en eau.



RÈGLEMENT

Protection des zones humides :

- assèchements, drainages et mises en eau interdits SAUF cas particuliers et/ou dérogatoires,
- niveaux de compensation si destruction de zones humides : mesures compensatoires devant correspondre au moins au double de la surface détruite pour une restauration, reconstruction ou création d'une zone humide de fonctionnalité équivalente.

Encadrement de la création et remplissage des plans d'eau :

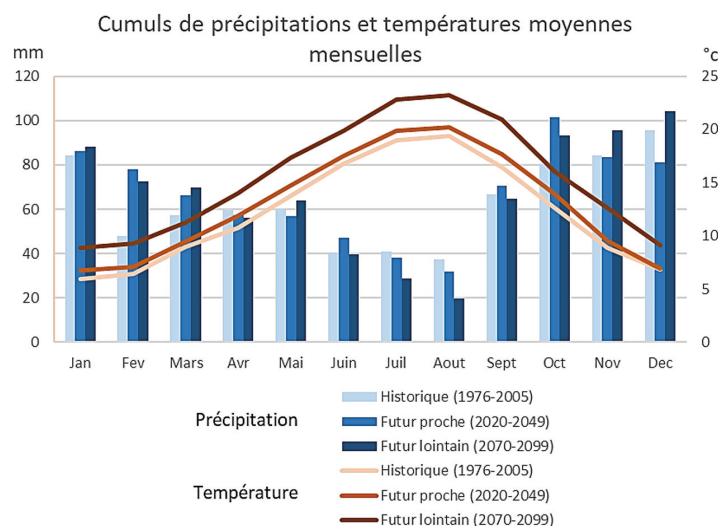
- interdits sur certains bassins versants sauf exceptions (dont l'usage économique),
- ne pas être positionné en travers d'un cours d'eau, être déconnecté du réseau hydrographique, ne pas être construit sur une zone humide et/ou porter atteinte à ses fonctionnalités et ne pas intercepter une surface de BV pouvant handicaper le renouvellement des ressources naturelles en eau.

Aucun nouveau prélèvement direct dans certaines AAC sauf prélèvements pour la production en eau potable.

Obligation de création d'un dispositif tampon en cas de réalisation de réseau de drainage supérieur à 5 ha.

Compensation en cas de destruction d'éléments stratégiques (haies, talus...) ayant une fonction dans la limitation des ruissellements et de l'érosion des sols à éviter.

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 7 mm

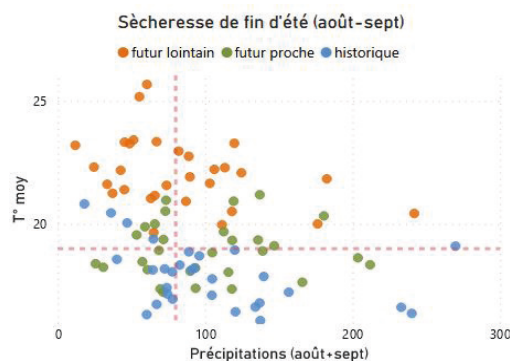
Futur proche

- 37 mm

Futur lointain



CULTURE D'HIVER



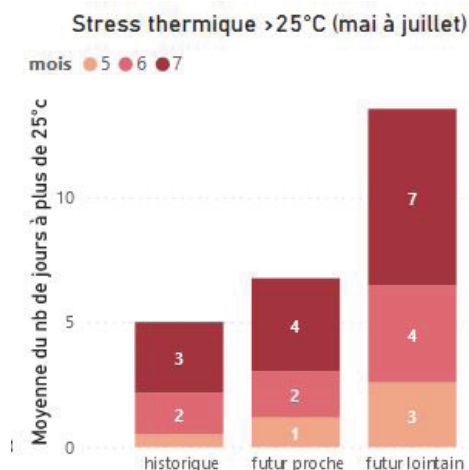
➤ Difficulté des semis en fin d'été :

- des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.

➤ Augmentation du risque d'asphyxie racinaire pour les plantes les plus sensibles.

➤ Augmentation des risques de bioagresseurs :

- pucerons fin automne sur les céréales,
- méligèthes, altises, et autres insectes sur colza.



➤ Accélération de la fin de cycles :

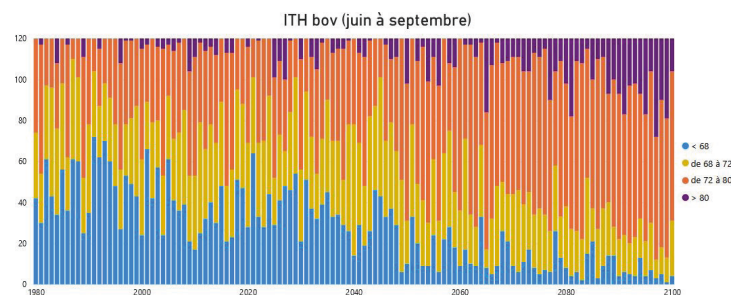
- impact moins fort de l'accélération des cycles à cause de la vernalisation.

➤ Augmentation du risque d'échaudage :

- malgré l'accélération de la fin de cycle cultures.



BOVINS



L'«ith» est l'indicateur de stress des animaux. Ce graphique montre le nombre de jours sur l'été où les animaux sont impactés par la chaleur et l'humidité (en jaune et orange) et le nombre de jours où un risque de mortalité est présent (violet).

➤ Augmentation du stress thermique chez les animaux :

- diminution de l'alimentation,
- augmentation des besoins en eau,
- diminution de la production de lait,
- diminution de la fertilité,
- diminution de la croissance.

➤ Augmentation des bioagresseurs :

- augmentation du nombre de tiques et autres insectes.

